

LETTRE D'INFORMATION

du groupe des **A**ssociations et **I**nstitutions, de l'**É**conomie **S**ociale et **S**olidaire,
et de l'**E**nvironnement du Conseil Economique, Social et Environnemental
Régional du Centre - Val de Loire

Au Sommaire :

- Avis sur le compte administratif 2018 et sur le rapport d'activité et de développement durable
- Avis sur la décision modificative n° 1 pour 2019 : pour une meilleure prise en compte des populations isolées en termes de transport
- Adoption du Plan d'actions parité du CESER : nombreuses réactions et création d'une commission
- Avis sur le rapport : mise en œuvre de la compétence « Information métiers »
- Avis sur la communication : aides mises en œuvre sur le territoire régional au cours de l'année 2018
- Avis sur la communication : ressources pédagogiques numériques
- Rapport conjoncture du CESER

Avis sur le compte administratif 2018 et sur le rapport d'activité et de développement durable :

quelques interrogations et craintes subsistent

L'avis a fait l'objet de 2 interventions du Groupe AIESSE, sur différents points.

Le premier sujet évoqué par le Groupe porte sur la présentation du compte administratif. Le Groupe regrette ainsi le manque de visibilité globale par secteur d'activité ; il souligne ainsi, à ce titre, que certaines actions et/ou aides du Conseil Régional mériteraient de bénéficier d'un traitement mettant en exergue les secteurs d'activités dans lesquels ils s'exercent, en particulier Cap'Asso tous les secteurs d'activité. Le Groupe souligne que ce constat s'applique également dans le cadre des frais généraux.

Aussi, il invite le Conseil Régional à tendre vers un budget analytique, qui permettrait une meilleure lisibilité sur ces points.

Lors de sa seconde intervention, le Groupe met en exergue la sous-consommation des crédits de fonctionnement pour le programme « égalité des chances des lycées », en soulignant que la mise en place de la plateforme YEP'S et de la nouvelle procédure de recours au premier équipement ont entraîné une consommation tardive de cette aide.

Le Groupe rappelle ainsi qu'il convient de considérer la prise en compte du taux de non-recours relatif à l'aide au premier équipement, le budget alloué n'ayant pas été consommé en totalité. En effet, il existe un véritable risque pour les familles que ces modifications impactent défavorablement le taux de recours aux prestations.

Aussi, le Groupe fait part de son souhait que soit mis en place un suivi particulier de l'évolution des taux de recours pour chaque prestation sociale nécessitant de passer par la plateforme YEP'S, et demande à ce que toute éventuelle diminution fasse l'objet d'une information, voire d'un accompagnement, auprès des populations éligibles pour permettre l'accès à leur(s) droit(s).

Malgré ces remarques sur le compte administratif, le Groupe tient à souligner la qualité du document de communication du rapport d'activité, à la fois précis et concis dans sa présentation des compétences du Conseil régional, de son fonctionnement et celui de ses structures associées.

*D'après les interventions de **Charlotte Kozdra** et **Sarah Hoarau**.*

A la suite de ces interventions, le Groupe a voté en faveur de l'avis, qui a été adopté à la majorité (9 votes contre, 1 abstention).

Avis sur la décision modificative n° 1 pour 2019 :

expression d'un souhait pour une meilleure prise en compte des populations isolées en termes de transport



Le Groupe revient tout particulièrement sur la question des transports.

Il constate ainsi que, si la gratuité des transports scolaires a cours, l'application stricte du règlement et instructions émises par le Conseil Régional entraineront une réduction des points de ramassage en milieu rural dès la rentrée scolaire de septembre.

Aussi, il alerte sur les conséquences induites par ces réductions pour de nombreuses familles : sans points de ramassage à proximité, celles-ci seront contraintes d'assurer en partie le transport de leurs enfants. Cela s'avère être une véritable contrainte, compte tenu des facteurs extérieurs, en particulier les horaires de travail de chaque parent.

Aussi, le Groupe demande au Conseil Régional de prendre en considération ces éléments, et d'allouer des crédits supplémentaires pour le transport scolaire afin d'être en mesure de financer des plans de ramassage répondant aux besoins de toutes les familles.

Le Groupe souligne également l'investissement de la Région pour le maintien des lignes ferroviaires de proximité telle que, par exemple, la ligne reliant Tours à Loches. Bien qu'il la félicite pour cette initiative, il estime les efforts insuffisants pour permettre une alternative effective au quotidien pour les populations vivant à proximité de ces lignes.

Le Groupe estime, en ce sens, que le travail d'investissement sur ce sujet incombe à l'Etat. Aussi, il invite le Conseil Régional à une réflexion sur ce sujet.

D'après les interventions d'Hubert Jouot et Régis Réguigne.

Le Groupe a voté en faveur de l'avis, adopté à la majorité (9 abstentions).

Adoption du Plan d'actions parité du CESER :

de nombreuses réactions et création d'une commission ad'hoc au sein du CESER

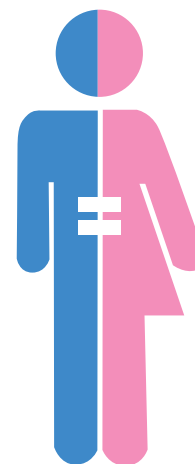
Le Groupe n'est pas intervenu sur ce sujet.

Il est toutefois à noter que la présentation du rapport a été précédée d'une exposition d'éléments historiques et actuels, au niveau mondial, sur l'égalité et de la mixité femmes-hommes par Patrick Banon.

Les interventions qui se sont ensuivies ont été nombreuses et ont émises de nombreuses remarques, en particulier sur l'ajout d'articles au Règlement intérieur du CESER, afin de favoriser une égalité et une parité « pertinente » ne répondant pas uniquement au besoin de justifier des quotas imposés par la législation. Il a également été souligné que la parité ne doit pas uniquement porter sur la composition générale de l'assemblée, mais aussi sur celle de ses instances internes : Bureau, commissions, groupes de travail.

A la suite de ces diverses remarques, Eric Chevée, Président du CESER, suggère la création d'un groupe de travail ad'hoc ayant pour objet d'aboutir à une proposition de modifications à inscrire au Règlement Intérieur. Il propose à Pierre Allorant et Fatim Labib de présider ce groupe, dont les membres resteraient à définir. En ce sens, il propose d'inscrire au rapport l'amendement suivant :

• Dans le cadre de l'action n°2, Pages 8 et 9, concernant la modification du règlement intérieur, il propose la modification suivante : « [...] après proposition d'un groupe ad'hoc ».



La proposition, soumise au vote de l'assemblée, est adoptée à l'unanimité.

Le Groupe, à l'exception de la FCPE, a voté en faveur du rapport ainsi amendé, qui a été adopté à la majorité (1 vote contre, 6 abstentions).

Avis sur le rapport :

mise en œuvre de la compétence « Information métiers »



Le Groupe a voté en faveur de l'avis qui a été adopté à la majorité (10 abstentions).

Le Groupe salue l'obtention de la compétence « Information métiers » par la Région, qui lui permet d'agir face aux risques de décrochage scolaire dès le collège, en précédant le dispositif des lycéens « Assure Ta Rentrée » ou « Assure Ton Année ».

Il émet toutefois des craintes quant à la réelle mise en œuvre de cette nouvelle compétence, les actions du Conseil Régional dépendant des décisions des établissements et des équipes pédagogiques. En effet, il n'existe pas de garantie concernant l'utilisation des 54 heures de cours dédiées à l'information et à l'orientation des élèves. Aussi, il ne peut être exclu que celles-ci soient consommées pour d'autres disciplines ; le Groupe appelle donc à une vigilance particulière sur ce point.

Par ailleurs, le Groupe interpelle le Conseil Régional sur les moyens à mettre en œuvre pour appliquer cette nouvelle compétence : nombre d'agents et de postes, avenir et statuts des psychologues de l'Éducation Nationale non affectés ou encore le montant et déclinaison du budget alloué. Il s'agit là d'autant de questions auxquelles le Conseil Régional se doit d'apporter des réponses.

Le Groupe souhaite également rappeler l'importance de veiller à une information couvrant l'ensemble des métiers et des possibles ; il s'agirait de ne pas se limiter pas au monde de l'entreprise mais d'inclure également celui de l'ESS et des métiers des services publics des trois fonctions publiques. De même, il fait part de son souhait d'évoquer plus grandement dans le rapport la déclinaison de la compétence « Information métiers » au sein des enseignements agricoles dispensés par la DRAAF, très peu mentionnés dans le document en l'état actuel.

Enfin, afin de permettre aux familles le libre accès aux ressources », le Groupe préconise de veiller à ce que chacune d'entre elles ait accès à l'ENT, que cela soit en termes de technicité et d'équipement, ou de savoir-faire. Il est à prendre en compte que certains territoires devront œuvrer auprès des ayants-droits afin de trouver des modalités facilitant la compréhension des codes et des enjeux de l'orientation.

D'après l'intervention de **Martine Rico**

Avis sur la communication :

développement économique : aides mises en œuvre sur le territoire régional au cours de l'année 2018

Le Groupe est intervenu à deux reprises sur l'avis.

Lors de sa première intervention, le Groupe félicite le Conseil Régional d'une part pour son travail en tant que chef de file territorial en charge de la définition des orientations en termes de développement économique, et d'autre part pour la lisibilité de la communication produite sur l'ensemble des aides territoriales, où toute l'économie – classique et ESS – est représentée.

Il regrette toutefois que le document ne soit pas complet concernant les aides accordées par les EPCI, qui n'ont pas transmis leurs données. Or, sachant que le nombre de conventionnement avec celles-ci est en augmentation, ces données souligneraient la cohérence territoriale que les EPCI contribuent à apporter.

Si le Groupe salue la complémentarité des aides mises en œuvre, il émet toutefois une vigilance sur le montant : en effet, le cumul des aides ne doit pas être défavorable aux structures qui en sont bénéficiaires. Aussi, il semble important de veiller à leur apporter un niveau d'aide individuel plus élevé préservant leur maintien et leur développement, au service du dynamisme territorial.



Enfin, le Groupe souligne et salue le travail d'accompagnement réalisé par l'ensemble des têtes de réseaux, chambres consulaires et autres organismes accompagnant les entreprises demandeuses. Ces structures sont indispensables car elles permettent de faire le lien entre les besoins des entreprises et les aides existantes. Aussi, le Groupe AIESSE souhaite que le Conseil Régional poursuive son soutien auprès de ces structures d'accompagnement.

D'après l'intervention de Charlotte Kozdra.

Dans un second temps, le Groupe souhaite apporter des précisions toute particulières sur les aides à l'ESS, concernant la ligne dédiée au dispositif Cap'Asso. Il indique ainsi que le tableau des aides à l'ESS ne présente qu'une partie des aides accordées via le dispositif pour les années 2016 et 2017, portant uniquement sur les crédits accordés aux nouveaux dossiers. A l'inverse, le montant indiqué pour l'année 2018 inclut les nouveaux dossiers ainsi que les renouvellements. Cette différence de traitement fait ainsi apparaître des fluctuations n'existant pourtant pas dans la réalité budgétaire du Conseil Régional, qui consacre une aide constante dispositif.

Aussi, le Groupe appelle à la vigilance et souhaite que le traitement des données soit effectué selon des critères identiques d'une année à l'autre, afin d'en faciliter la lecture comparative.

D'après l'intervention de Jean-Michel Delaveau.



Le Groupe a voté en faveur de l'avis, qui a été adopté à la majorité (9 votes contre, 1 abstention).

Avis sur la communication :

ressources pédagogiques numériques

Le Groupe salue l'engagement du Conseil Régional pour sa politique d'égalité des chances auprès des jeunes concernant l'accès aux ressources pédagogiques numériques.

D'un point de vue environnemental, le Groupe souligne que ce choix, qui accompagne une volonté de passer au tout numérique, n'est pas sans conséquences, puisqu'il ne réduit en rien l'empreinte écologique.

Aussi, le Groupe propose de sensibiliser les lycéens au développement durable, à travers des applications dédiées préinstallés sur les équipements.

Il rappelle par ailleurs qu'accorder aux jeunes de l'équipement issu de la filière du reconditionnement ne suffit pas ; il est nécessaire d'aller plus avant dans la démarche, en veillant à ce que le cycle de vie du matériel dans son entièreté, de sa remise aux familles jusqu'à son recyclage, s'inscrive dans une démarche de développement durable.

En ce sens, il semble également important d'éviter le suréquipement des familles. Pour ce faire, le Groupe préconise la mise en place d'un territoire test, ainsi que la réalisation d'une étude sur les besoins des familles en termes d'équipements numériques.

D'après l'intervention d'Isabelle Parot.

Le Groupe a voté en faveur de l'avis, qui a été adopté à la majorité (9 votes contre)



Le Groupe n'a pas réalisé d'interventions sur ce sujet.

Interruptions de séance portant sur le Bureau du 1^{er} juillet 2019

Lors d'une interruption de séance, le Groupe alerte l'assemblée sur la question de la circulaire parue en date du 12 juin relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat.

Le Groupe fait part de ses interrogations à ce sujet, évoquées lors de sa réunion du 20 juin, et indique qu'un courrier sera envoyé au Président Eric Chevée afin que ce point soit traité au Bureau du 1^{er} juillet.

Le Président prend acte de cette demande ; les membres du Bureau s'engageront à prendre connaissance de la circulaire et qu'un point sur le sujet sera ajouté à l'ordre du jour du prochain Bureau.

Il précise par ailleurs que 3 sujets d'importance seront évoqués lors de cette instance.

L'un portera sur le reportage sur les CESER, diffusé sur France 2 le 20 juin.

Bien que ce reportage soit extrêmement à charge, le Président estime qu'il n'est pas nécessaire d'exiger un droit de réponse. Néanmoins, il envisage un courrier signalant les inexactitudes, et les corrigeant, à l'attention de la chaîne et du journaliste ayant réalisé le reportage.

Cependant, il souligne le besoin des CESER d'effectuer une veille afin de pouvoir agir par anticipation si un cas similaire venait à se présenter. Il se dit en faveur d'une stratégie de communication de la part des CESER de France, afin de proposer des actions de communication et de lobbying sur les actions du CESER.

Un second sujet portera sur la suppression de la COMUE en région.

Si celle-ci n'est pas souhaitée par les membres de la COMUE, la décision incombe à l'Etat, qui doit statuer prochainement sur le sujet.

Il est rappelé qu'en cas de suppression, 25 postes seraient concernés par cette disparition.

Enfin, le troisième sujet évoqué en Bureau portera sur la problématique engendrée par l'absence d'enseignants chercheurs attirés au sein d'antennes universitaires en région.

En effet, il était jusqu'alors établi que les enseignants chercheurs dispensant des cours dans ces antennes puissent bénéficier d'indemnités de transport. Le rectorat d'Orléans-Tours s'est opposé à ce système, à travers un veto. Or, la fermeture de ces antennes serait problématique pour les étudiants car cela entraînerait la fermeture de plusieurs formations délocalisées dans les départements, créant de ce fait un climat anxieux et remettant en question l'égalité des chances sur le territoire régional. Les actes du rectorat sont par ailleurs opposés au discours du gouvernement. Les conseillers du CESER issus du monde universitaires s'inquiètent d'une dégradation des services délocalisés.



Les auteurs des interventions :

Charlotte Kozdra : Membre de la 3^{ème} commission du CESER Centre-Val de Loire, représentante du Comité régional du Tourisme (CRT) Centre-Val de Loire et Déléguée régionale de l'Union nationale des associations de tourisme (UNAT) Centre-Val de Loire

Sarah Hoarau : Membre de la 4^{ème} commission du CESER Centre-Val de Loire, Conseillère de la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE)

Martine Rico : Membre de la 1^{ère} commission du CESER Centre-Val de Loire, coordinatrice régionale Fédération des Conseils des Parents d'Elèves (FCPE)

Jean-Michel Delaveau : Membre de la 3^{ème} commission du CESER Centre-Val de Loire, Président de l'Union Régionale Interfédérale des Oeuvres Privées Sanitaires et Sociales (URIOPSS) Centre

Hubert Jouot : Membre de la 3^{ème} commission du CESER Centre-Val de Loire, Président de l'Union Régionale des Associations Familiales (URAF) Centre-Val de Loire

Isabelle Parot : Membre de la 2^{ème} commission du CESER Centre-Val de Loire, personne qualifiée dans la protection de l'environnement

Régis Réguigne : Membre de la 2^{ème} commission du CESER Centre-Val de Loire, personne qualifiée dans la protection de l'environnement

Pour le Groupe AIESSE

Directeur de publication :
Jean-Louis Desnoues

CRESS Centre-Val de Loire
6 ter rue Abbé Pasty
BP 41223
45 401 Fleury les Aubrais

Téléphone : 02 38 68 18 90
Télécopie : 02 38 43 05 77

Messagerie : v.burille@cresscentre.org



GROUPE AIESSE
CESER Centre-Val de Loire